



C'est Dans le cadre de la circulaire qui fixe les orientations de la loi de finances 2020, au sujet de l'assainissement continu du fichier solde de l'État.

Dans cette perspective, le Minfi appelle à la dynamisation du comité interministériel de contrôle des rappels de rémunérations des agents publics. Une situation notamment due aux retards enregistrés entre le recrutement des agents publics et leurs prises en soldes. « Le comité interministériel chargé de vérifier les rappels issus des traitements des dossiers de la solde devra renforcer son dispositif de vérification en vue de poursuivre l'amélioration de la qualité de la dépense salariale. Il mettra l'accent sur la consolidation du processus de déconcentration de la gestion des personnels et de la solde et une meilleure appropriation de la gestion de la solde par les sites de traitement », écrit Louis Paul Motaze.

Par ailleurs, indique le membre du gouvernement, « ce comité procèdera ainsi régulièrement à la vérification et à la validation avant mise en paiement des dossiers de rappel issus des traitements dans la chaîne de la solde ». Il portera par ailleurs « une appréciation générale sur la qualité des traitements faits par les services en charge du personnel et de la solde », ajoute le ministre. Cette mesure intervient dans un contexte où, le ministère des Finances a détecté par le passé des réseaux de fraudes dans le paiement des rappels de rémunérations.

Grâce à des complicités au niveau du système informatique de la solde, des agents de l'État

pouvaient percevoir plusieurs fois des sommes indues au titre de rappels. Pour contenir de tels actes, le ministère a engagé, en 2018, l'assainissement du fichier solde l'État en lançant, entre autres, l'opération du Comptage physique du personnel de l'État. Une opération qui permet à l'État d'économiser 3 milliards de FCFA par mois depuis 2019.